



Communiqué de presse : **Le SNCS demande la levée immédiate de la sanction prononcée par l'Université Paris-Saclay**

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation du travail en imposant à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) le travail à distance pour toutes les activités pouvant s'organiser dans ce mode de travail, notamment en utilisant les outils informatiques de visio-conférence.

Ces outils ont montré la limite des systèmes informatiques (qualité de la transmission, coupures, ...) et la limite d'échanges qui ne peuvent remplacer les réunions en présentiel, aussi bien pour les discussions que pour l'enseignement ou l'organisation des concours ou des examens. L'ensemble des personnels, comme des étudiants, a dû entreprendre d'utiliser dans l'urgence, sans aucune préparation, ces télé-outils.

La présidente de l'Université Paris-Saclay vient de suspendre de ses fonctions à titre conservatoire Jean-Pierre Dubois, professeur de droit public à l'université Paris-Saclay, au motif qu'il aurait forcé un paramétrage des examens dématérialisés exagérément favorable à ses étudiants.

Le SNCS -FSU dénonce cet abus d'autorité, qui semble s'appuyer sur un traçage occulte d'obscurités données informatiques pour faire tomber des sanctions avant même tout débat contradictoire. Cet arbitraire total remet en cause les libertés académiques et, surtout, affiche un total mépris des difficultés dans lesquelles se débattent étudiants et enseignants-chercheurs dans la situation exceptionnelle créée par la crise sanitaire. Cette situation, à laquelle sont confrontés tous les étudiants et tous les personnels de l'ESR, n'exonère nullement les autorités académiques des règles déontologiques élémentaires, dont l'obligation, en cas de dysfonctionnement constaté, d'en demander d'abord des explications à celles et ceux qui peuvent en être responsables. **Le SNCS demande la levée immédiate de la sanction prononcée par l'Université Paris-Saclay, et appelle, dans le même sens, à signer la pétition en ligne : <http://chng.it/JSpdZtBJ2s>**

Meudon, le 15 mai 2020